



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de la région Guyane
Préfet de la Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait connaître qu'il sera procédé du **7 juillet 2016 au 4 août 2016 inclus**, sur le territoire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire portant sur la maîtrise foncière du terrain d'assiette accueillant la lagune de Tonnégrande, secteur bourg de Tonnégrande, sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande, parcelle cadastrée AS n° 24 lieu dit « Basse Terre Sud » dont la surface utile à régulariser est de **45 650 m² ou 4ha 56a 50 ca** propriété des consorts Bonnefoi/Voisin/Pacheco.

Ce projet de lagune, réalisée en 2013, s'inscrivait dans la volonté communale d'apporter une solution aux problèmes sanitaires existants du centre bourg de Tonnégrande en collectant puis en traitant les eaux usées tout en anticipant son développement urbain.

Dossier présenté et conduit par l'Établissement Public d'Aménagement en Guyane (EPAG) pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL). Coordonnées de l'EPAG : 1, avenue des jardins de Sainte-Agathe, bourg de Tonate - BP 27 - 97 355 Macouria. courriel : foncier@epag.fr ou contact@epag.fr ou madame mirella NEDJARI-PULCHERIE mail : m.pulcherie@epag.fr – téléphone : 05.94.38.77.04 ou 0594 38 77 00 - fax : 0594 38 77 01.

Monsieur Claude-Henri BERNA est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Pierre FARGEAUDOU en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision du 11 mai 2016.

Les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande pendant toute la durée de l'enquête, soit **du jeudi 7 juillet au jeudi 4 août 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux de la mairie, à savoir **lundi et mercredi de 8 h à 15 h - mardi et jeudi de 8 h à 13 h et de 14 h à 17 h et vendredi de 8 h à 13 h**

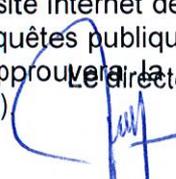
Monsieur Claude-Henri BERNA recevra le public à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande **le matin de 9h à 12h 00 : jeudi 7 juillet, mercredi 13 juillet, jeudi 21 juillet, vendredi 29 juillet et jeudi 4 août 2016**

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande, rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 - , téléphone : 0594 31 39 41 – courriel : mairie.montsinery@wanadoo.fr pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet. Les observations pourront être également communiquées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie indiquée ci-dessus ou directement à son adresse personnelle claire-henri.berna@orange.fr pour être insérées au registre.

Le rapport du commissaire enquêteur sera disponible, pendant un an, à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande à la DEAL- unité procédures et réglementation - impasse Buzaré à Cayenne (0594 29 51 36) et également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil- annonces- enquêtes publiques)

A l'issue de l'enquête publique, un arrêté préfectoral approuvant la déclaration d'utilité publique (DUP) et l'enquête parcellaire (arrêté de cessibilité)

Pour le préfet,


Didier RENARD